



Inscription scolaire 2023/2024

Les inscriptions pour la rentrée scolaire 2023/2024 sont ouvertes.

- Sont concernés, les enfants effectuant leur première rentrée dans nos écoles.
- Sont concernés, les enfants déjà inscrits mais changeant de cycle (les futurs CP) dont les parents résident sur la commune de Tourrettes.

La réinscription est automatique pour les enfants déjà scolarisés. Le dossier d'inscription aux services périscolaires sera transmis prochainement.

Pour réaliser cette démarche, il vous suffit de **prendre attache dès maintenant auprès du Service Scolaire par téléphone au 04.94.39.98.10 ou par mail : s.paris@mairie-tourrettes-83.fr.**

Pièces à fournir :

- Un justificatif de domicile de maximum 1 mois (facture EDF, déclaration d'impôts, titre de propriété, certificat d'adressage ou encore quittance de loyer ou assurance habitation)

ATTENTION PAS DE FACTURE DE TELEPHONE MOBILE !!!

- La copie du livret de famille (parents +enfant(s)).
- Copie du carnet de santé (pages vaccinations (90-91-92 et 93).
- Copie des pièces d'identité des parents.
- Jugement du tribunal en cas de garde.
- Attestation CAF
- Certificat de radiation de l'école d'origine pour les enfants actuellement inscrits dans une autre école.
- Nous préciser si votre enfant souffre d'une allergie (médicamenteuse, alimentaire ou autres).

Le Service Scolaire